



Témoignages faux police

Par **kaki_old**, le 17/06/2007 à 14:53

Bonjour , j'ai un probleme une fille a déposé une plainte contre moi pour harcèlement , pour etre entré dans sa vie privée.rnEn fait elle a refusé que je la laisse et pour se venger elle a etait deposer une plainte.rnLe problème est que son père est gendarme , il est venu a plusieurs reprises me menacer de mort et qui connaît des personnes et qui allait me faire tomber.Effectivement il a arrivé dans le dossier il existe aucune preuves écrites a part quelques sms qui n'ont aucun rapport hautement par huissier , en fait les seules preuves qui en c'est des témoignages je m'explique elle a fait venir comme témoin un de ces copains et une de ces copines qui a bien évidemment menti pour elle en disant avoir vu des choses comme par exemple que je l'avais menacé de mort alors que ce n'est en aucun cas vrai ,ensuite il y a trois autres témoins qui sont mes amis a moi qui ont subi des pressions du policier qui l'est interrogé plus du père de mon ex copine qui est gendarme et qui a utilisé ces fonctions afin de faire peur aux témoins .Le fait est que le policier qui a rédigé le pv n'a en aucun cas écrit ce que le témoin mon ami a dit il écrit un peu ce qu'il voulait par exemple que j'étais un malade le fait est que le policier m'a dit que l'est témoin en signant maintenant leur pv et que sa l'est engagé et les témoins en peur de dire que les policiers leur ont mis la pression parce que sinon sa va se retourner contre eux et il en a très très peur , il y a un témoin notamment qui a des problèmes avec la justice pour des faits de harcèlement téléphonique et qui lui a vraiment peur de ce qui peut arriver donc lui c'est totalement retournée contre moi juste à dire des tas de mensonges comme par exemple que je l'est agressé avec un cutter il a même essayé de me nuire en allant raconter des tas de choses à tout le monde.Donc j'ai 5 témoignages contre moi qui vont dans le même sens pourtant je n'est jamais réalisé ces faits et les policiers m'ont assuré que sa ira au tribunal (d'ailleurs il ceux il ne pas arrêter de se moquer de moi de me menacer de me mettre en GAV ,ou encore j'ai reçu des claques et humiliations) tout ça pourquoi parce que son père est gendarme. Je ne comprends comment sa peut finir au tribunal sa alors que en cherchant que a m'enfoncé et moi j'ai pas riposté je pouvais rien faire même en allant porter plainte ils refusent ma plainte en me disant que leur collègue ne ferait jamais sa

.Moi je comprend pas comment on peut déposer une plainte amenée 5 faux témoins et envoyer et envoyer sa au tribunal alors que l'affaire comme sa banale la police ne serait jamais occupée. Donc la sa part cher le procureur avec tout qui est contre moi et le policier m'assure que sa finira au tribunal moi je c'pus quoi faire j'ai rien fait et on m'accuse comme sa. Elle est a même était jusqu'a se faire une dépression par le docteur qui doit bien être évidemment fausse. Donc la je suis évidemment victime d'un complot et je me demande si sa va vraiment marcher devant un tribunal

Par **Jurigaby**, le **17/06/2007 à 15:44**

Bonjour. Malheureusement, la justice fait parfois des erreurs. Alors, il est clair que si ils ont bien ficelé leurs affaires, et que les juges sont convaincus de votre culpabilité, l'affaire est jouée pour eux. Maintenant, je crois qu'il serait temps pour vous de vous défendre. Je vous conseille vivement de prendre un avocat pénaliste pour vous défendre, car vu comment les choses sont parties, ça se présente mal. Un témoin, ça irait, mais là 5 personnes contre vous seul, ça fait un peu beaucoup.

Par **kaki_old**, le **17/06/2007 à 21:38**

Mais je ne peut prendre aucun avocat avant que je sache si vraiment sa va au tribunal je crois ? si les témoins disent qu'ils ont reçu des pressions des policiers sa marche ou pas ? parce que il est trop facile de porter plainte ensuite de trouver des témoins qui disent la même chose tout le monde peut le faire, en plus de sa tous les témoins se connaissent et se sont des amis c'est trop facile la de faire sa, moi aussi je peux en ramener 50 des témoins et en c'ke le faux témoignage est facile je comprend pas que la justice se fasse berner comme sa moi j'en peux plus de cette histoire ? je vais quand même pas aller en prison pour des choses que je n'est pas fait ? j'ai à peine 19 ans et on me met sa sur le dos j'suis complètement démunie moi

Par **kaki_old**, le **18/06/2007 à 18:43**

Personne pour me répondre ?

Par **kaki_old**, le **20/06/2007 à 22:07**

up

Par **Christelle_old**, le **21/06/2007 à 01:39**

Bonjour, il est faux de dire que vous deviez attendre de savoir si ça passe au tribunal pour

prendre un avocat. Vous pouvez consulter qui vous voulez. C'est même ce que vous pouvez faire de mieux.
Pour ce qui est des témoins, bien sûr s'ils se rétractent l'affaire est close. Mais encore faut-il les convaincre de le faire. Et que de votre côté vous ne commettiez pas d'actes répréhensibles pour les convaincre.

Par **kaki_old**, le **21/06/2007 à 02:35**

Comment doivent t'il faite pour se retracter ?

Par **kaki_old**, le **21/06/2007 à 12:24**

Ouia voila siu les temoin veulenbt se retracter que doivent'il faire ? ou doivent'il aller et dire quoi ? et risque t'il pas etre accuser de quelque chose vus sui en deja signé leur deposition et signe le contraire?

Par **Adam Kadamon**, le **21/06/2007 à 13:43**

Bonjour,
Votre cas semblent bien épineux. De plus, il est souvent difficile de se rendre compte du fond du dossier sans en avoir tout les éléments.
Il apparaît évident qu'un entretien avec un avocat ne peut que vous être bénéfique. Si vous devez être convoqué au tribunal il est impératif que votre défense soit préparée.
Un professionnel pourra rédiger une lettre plainte pour vous en stipulant que vous êtes victime de propos mensongers. Je lui laisse le soin de la qualification des infractions.
Je vous déconseille tout contact physique ou oral avec les témoins qui ont déposé contre vous, étant donné votre situation, ils assimileraient vite cela à l'exercice de pressions. Un recommandé par A.R devient votre seul moyen de communication.

Par **kaki_old**, le **21/06/2007 à 15:13**

Ouia mais si les temoin veulent se retracter il faut s'adresse a qui ? sachant que le dossier est deja partie cher le procureur ?